

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2007**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 20 septembre 2007, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

22 Conseillers sont présents

8 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

2 Conseillers municipaux sont absents pour partie et ont donné pouvoir pendant leur absence

1 Conseiller municipal est absent excusé

**Secrétaires de séance :** Marie Claude DESSIRIER et André FAVRE

\*\*\*\*\*

Début de séance à 20 H 35

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2007  
AFFECTATION DU RESULTAT 2006  
MODIFICATION**

**Par 27 voix pour et 5 voix contre**, le Conseil municipal approuve la modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 comme suit :

- 1 953 405,43 euros au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;

- 706 781,22 euros au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2007  
DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

**Par 27 voix pour et 5 voix contre**, le Conseil municipal adopte la délibération budgétaire modificative n° 1 du budget principal de la commune – exercice 2007, telle que présentée en séance, qui s'élève à :

. 262 743,12 euros équilibrés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement ;

. 12 206,00 euros équilibrés en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

**FOURNITURES ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES  
LOT N° 3 – FROMAGES ET LAITAGES  
REVISION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**Par 31 voix pour et 1 voix contre**, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au lot n° 3 (fromages et laitages) du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les besoins de la restauration collective de la ville, conclu avec la société BROC MARCHE, tel que présenté en séance (avenant ayant pour objet la révision des tarifs du bordereau des prix unitaires en raison de la hausse des cours mondiaux du lait) et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2007  
MARCHE DE TRAVAUX  
AVENANT N° 1**

**Par 31 voix pour et 1 abstention**, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1, d'un montant de 35 916,39 € HT, au marché de travaux d'assainissement 2007 conclu avec le groupement d'entreprises BEYLAT TP/RAMPA TP dont la société BEYLAT TP est mandataire et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**CIMETIERE  
AUTORISATION DE TRAVAUX**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune de Brignais une déclaration de travaux pour réhabiliter le mur sis côté ouest du cimetière, à lancer une consultation et à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

**TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX  
MARCHE DE TRAVAUX  
LOT N°2 : SOLS MINCES  
AVENANT N° 1**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au lot n° 2 (sols minces) du marché concernant divers travaux d'entretien des bâtiments communaux conclu avec l'entreprise COURBIERE DECORATION et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant d'un montant de 800 €18 HT.

**INVENTAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE  
CLASSEMENT COMPLEMENTAIRE**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le Conseil municipal approuve l'état parcellaire de l'ensemble des voies à classer en « voies communales » tel que présenté en séance, état comprenant l'impasse des Taillis, le chemin du Lac et la route de la Durantière.

**ECOLES PUBLIQUES  
SCOLARISATION DES ELEVES HORS COMMUNE DE DOMICILE  
REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
CONVENTION AVEC LA VILLE DE LYON**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la ville de Lyon, fixant à hauteur de 422 € pour un élève inscrit en maternelle et 211 € pour un élève inscrit en élémentaire, le montant de la participation financière destiné à couvrir les frais de scolarisation des enfants résidant sur cette commune et accueillis dans les écoles de Brignais et inversement, des élèves brignairots accueillis dans cette commune.

**ETUDES SURVEILLEES  
CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le recrutement d'un enseignant affecté sur une école extérieure à la commune pour assurer un complément de surveillance pour les études du soir au groupe scolaire Jean Moulin. Les conditions de rémunération sont les suivantes : taux horaire pour un service d'études surveillées : 17,12 €; taux horaire pour un service de surveillance : 11,42 €

**INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES  
CREATION DE POSTE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de créer pour l'année scolaire 2007-2008, un poste d'intervenant vacataire pour l'enseignement de l'anglais aux élèves des cours moyens 2<sup>ème</sup> année. L'ensemble des interventions représentera un total de 3 heures hebdomadaires rémunérées à hauteur de 21,35 € brut de l'heure.

**ENSEIGNEMENT MUSICAL  
POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à augmenter le temps d'intervention de l'assistant d'enseignement artistique de 45 minutes hebdomadaires. Cette modification de temps de travail fait suite à la constitution de trois classes (au lieu de deux l'année dernière) de grande section à l'école maternelle Jean Moulin/André Lassagne.

**TERRAIN FAMILIAL DES VALLIERES  
AIRE D'ACCUEIL POUR GENS DU VOYAGE SEDENTARISES  
FIXATION DES TARIFS DE LOCATION**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal fixe, comme suit, les tarifs mensuels de location des emplacements (aires de vie et aires de travail) du futur terrain familial des Vallières :

- . aire de vie : 50 € par emplacement
- . aire de travail : 30 € par emplacement

**ATELIER DE PEDAGOGIE PERSONNALISEE  
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal donne son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 3 533,20 € au profit du GRETA Ampère, au titre de l'Atelier de pédagogie personnalisée, exercice 2007 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ladite participation financière.

**CHAMBRE DE METIERS  
APPRENTISSAGE  
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 826 € au profit des Chambres de métiers du Rhône (2 646 €), de l'Isère (90 €) et du Centre de formation d'apprentis du bâtiment et des travaux publics de la Loire (90 €), subvention correspondant à la formation d'apprenti de 29 élèves brignairots pour l'année 2007.

**MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE  
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal donne son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 13 178,06 € au titre de l'année 2007, au profit de la Mission locale intercommunale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette participation financière.

**DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
MAIRE  
MISE A JOUR**

Par 29 voix pour et 1 voix contre (Monsieur le maire sort de la salle pour ce vote ; rappel : il a le pouvoir d'un Conseiller municipal), le Conseil municipal approuve, telle que présentée en séance, la mise à jour des délégations du Conseil municipal au Maire conformément aux textes en vigueur.

**TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE  
CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE AVEC LA PREFECTURE DU RHONE  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité, par voie électronique, à la Préfecture du Rhône, telle que présentée en séance.

**SERVICE INFORMATION – COMMUNICATION  
POSTE D'ADJOINT AU RESPONSABLE DE SERVICE  
RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 5 JUILLET 2007**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le retrait de la délibération du 5 juillet 2007 relative au renouvellement du contrat de l'adjoint au responsable du service Information - communication sur demande de Monsieur le Préfet, les services de l'Etat

ayant estimé qu'il n'est pas possible de créer un poste non permanent en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de réserver un poste à un agent non titulaire.

**SERVICE INFORMATION – COMMUNICATION  
POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL, ADJOINT AU RESPONSABLE DE SERVICE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'attaché territorial 5<sup>ème</sup> échelon (indice brut 500 – indice majoré 431), à temps complet, ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'attaché pour exercer les fonctions d'adjoint au responsable du service information-communication, pour une durée de 3 ans (éventuellement renouvelables par reconduction expresse).

**INTERVENANTE EN MUSIQUE  
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 5 JUILLET 2007**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le retrait de la délibération du 5 juillet 2007 relative au renouvellement du contrat de l'intervenante en musique sur demande de Monsieur le Préfet, les services de l'Etat ayant estimé qu'il n'est pas possible de créer un poste non permanent en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de réserver un poste à un agent non titulaire.

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
POSTE DE CHEF DE PROJET  
CREATION DE POSTE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'attaché territorial 10<sup>ème</sup> échelon (indice brut : 703 – indice majoré : 584), à temps complet, en vue du recrutement sous contrat, pour une durée de 3 ans, à compter du 24 septembre 2007, d'un chef de projet chargé du service Contrat urbain de cohésion sociale.

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL  
CREATION DE POSTE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'animateur territorial 10<sup>ème</sup> échelon (indice brut : 450 – indice majoré : 395), à temps complet, en vue du recrutement sous contrat, pour une durée de 3 ans, à compter du 24 septembre 2007, d'un agent de développement social basé au service Contrat urbain de cohésion sociale.

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
MISSION D'ARCHIVAGE  
CREATION DE POSTE**

Par 31 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal décide de créer, au tableau des effectifs de la commune, un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon (indice brut : 420 - indice majoré : 373) en vue du recrutement, à la Direction générale des services,

pour une mission d'archivage, d'un agent sous contrat pour une durée de trois mois, renouvelable une fois.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNEE 2008**  
**TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES**  
**CREATION DE POSTES**

**Par 31 voix pour et 1 voix contre**, le Conseil municipal décide de créer 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires, au tableau des effectifs de la commune en vue du recrutement de deux agents chargés d'assurer les opérations du recensement de la population 2008.

Les conditions de recrutement sont les suivantes :

- . durée du contrat : du 2 janvier au 26 février 2008
- . rémunération : grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe – 1<sup>er</sup> échelon – indice brut 281 – indice majoré 281.

**INFORMATIONS**

- . Point sur les contentieux en cours
- . Compte rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de la délibération du 12 avril 2001 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire
- . Information du conseil sur l'attributaire du marché de fourniture pour la pose et l'entretien de la signalétique urbaine
- . Contrat d'exploitation des installations de chauffage : lancement d'un appel d'offres
- . Point sur les enquêtes publiques intéressant l'A45 ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur sur le dossier Leroy Merlin
- . Travaux rue du Moulin
- . Lecture de la lettre de départ et de remerciements de Madame VALETTA, proviseur du lycée professionnel Gustave Eiffel

Le compte rendu intégral de la séance publique du 24 mai 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le compte rendu intégral de la séance publique du 14 juin 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le compte rendu intégral de la séance publique du 5 juillet 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fin de la séance à 23 heures 12